

DEMANDE DE DEROGATION A LA MESURE DE « COUVERTURE DES SOLS PENDANT LA PERIODE DE LESSIVAGE »

Mesure n° 4-8 de l'arrêté n° 2010-01-1575

FEUILLET n°2/2

Cochez la case correspondant à votre cas.

Formulaire à remplir et à envoyer à la DDTM par lettre recommandée avant le :

31 MAI

Contact : DDTM de l'Hérault, Service Eau et Risques

520 allée Henry II de Montmorency

CS 60 556 - 34 064 Montpellier Cedex 2 / 04 34 46 62 37

ANALYSES DE SOL FAITES PAR UN TIERS

Envoyer une copie des résultats - bien préciser les références des parcelles objet de la demande de dérogation

ANALYSES DE SOL FAITES PAR L'EXPLOITANT

Remplir le tableau ci-dessous et joindre la COPIE DE LA FACTURE d'achat du matériel de mesure

Fait le :

Signature du responsable :

Raison sociale :

Nom—Prénom :

N° PACAGE :

N° SIRET :

Adresse :

Tél :

Commune	N° du ou des ilôts PAC +copies des photos aériennes de la dernière campagne PAC OU Références cadastrales	Type d'appareil de mesure de l'azote (ex : Nitracheck 404)	Date de l'analyse (obligatoirement entre le 01/01 et l'implantation de la culture)	Valeur mesurée de l'azote nitrique (en kg N/ha)		
				Profondeur 0—30 cm	Profondeur 30—60 cm	TOTAL